

Dictionnaire des décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis

Type de contenu : Texte

Type de support : Volume

Titre(s) : Dictionnaire des décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis : Nommés au titre de la Marine et des colonies, 1693-1814 / Jean-Jacques Lartigue [Texte imprimé]

Auteur(s) : Lartigue, Jean-Jacques (1948-....)

Publication : Aix-en-Provence : Patrice du Puy éditeur, DL 2021

Fabrication / Impression : Aix-en-Provence : Patrice du Puy éditeur

Description matérielle : 1 vol. (458 p.) ; 30 cm

EAN : 9791090452442

Titre de dos : [Dictionnaire des décorés ordre royal et militaire Saint-Louis . Marine, 1693-1814.]

Classification décimale Dewey : 929.814 40922 23

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 17-23

Résumé ou extrait : Créé le 5 avril 1693, l'ordre de Saint-Louis était attribué aux officiers catholiques ayant plus de dix ans de service. Cette durée fut ensuite portée à vingt ans puis devint variable suivant les grades atteints. Cette décoration pouvait aussi être donnée à des officiers qui s'étaient particulièrement distingués au combat et à ceux qui avaient perdu un membre. Pour des actions honorables, des officiers pouvaient obtenir une réduction d'un an sur la durée exigée. Les titulaires de cette décoration devaient prêter serment d'obéissance au roi et à la religion catholique, aussi les officiers protestants en étaient-ils exclus, tout comme les soldats protestants ne pouvaient être admis à l'Hôtel des Invalides. L'ordre de Saint-Louis comptait trois niveaux : grand'croix, commandeur et chevalier. Les deux premiers, dont le nombre était limité, recevaient des pensions de 6000 livres, 3000 ou 4000 livres. Les simples chevaliers pouvaient obtenir des pensions de plusieurs centaines de livres, qui étaient du même montant que les pensions de retraite, aussi étaient-elles très recherchées et encore plus pour leur caractère honorifique. Et c'est ainsi que des officiers renonçaient à leur pension de retraite pour obtenir la décoration sur l'ordre de Saint-Louis pour quitter le service. Les décorations de Saint-Louis et du Mérite Militaire fut supprimées sous la Révolution et ceux qui en étaient décorés durent les renvoyer ainsi que les brevets mentionnant le nom du roi. Beaucoup, qui étaient très attachés à leur croix de Saint-Louis ne le firent pas, et furent accusés d'être des contre-révolutionnaires, ils en subirent les conséquences. L'ordre de Saint-Louis fut rétabli le 22 septembre 1814 et fut décerné à 20 000 reprises entre 1814 et 1830, date où il fut supprimé. Jean-Jacques Lartigue nous propose une nouvelle fois un travail de recherche exemplaire en nous présentant les éléments de carrière de chacun des décorés ainsi que les sources documentaires concernant

chacun des membres de l'Ordre de Saint Louis. Fruit de longues recherches, l'ouvrage remédie aux insuffisances de l'ouvrage d'Alexandre de Mazas sur l'ordre de Saint-Louis, paru en 1861, qui comportait beaucoup d'omissions et d'imprécisions sur les titulaires de l'ordre de Saint-Louis, et en le complétant des sources. [Source : éditeur]

Sujet - Collectivité : France Ordre royal et militaire de Saint-Louis. 1693-1830. France Marine. France Marine. -- Officiers -- 1500-1800 -- Officiers -- 1789-1815

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Dictionnaires biographiques